

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

LANDES LE GAULOIS

PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 avril à vingt heures les membres du conseil Municipal de la commune de Landes-le-Gaulois, dûment convoqué se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PESCHARD Éric maire.

Date de la convocation : 22/04/2026

Présents : Mrs et Mmes PESCHARD Éric, CHEVALLIER Jana, GUILLOT Cataline, DELUGRÉ Maryse, THUAULT Daniel, GOUFFAULT Mathieu, DUBUS Béatrice, FLORET Olivier, MERCIER Marie-Luce, LAHILLONE Emilie, CHEVALIER Anne-Sophie, Hamelin Alban, DELORT Clément

Absent : THÉRET Jérémy, PRIOUX Nicolas

Secrétaire : DUBUS Béatrice

Mr THÉRET Jérémy a donné procuration à Monsieur GOUFFAULT Mathieu

Mr PRIOUX Nicolas a donné procuration à Mme GUILLOT Cataline

Annule et remplace la délibération 7 avril 2026

Vote des taux de la fiscalité directe locale 2026

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Préfecture reçu en mairie indiquant une erreur sur le taux de la taxe d'habitation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité les taux d'imposition 2026 à :

TFPB : 49.83 %

TFPNB : 45.74 %

TH : 15.39%

RESTAURANT INTERGENERATIONNEL : aménagement paysager

Monsieur le maire présente le projet d'aménagement proposé par le cabinet d'architecte.

Seules 2 entreprises ont répondu à la consultation.

L'entreprise la mieux disante est l'entreprise « les jardins de marco » pour un montant de 159 322.00€HT

Monsieur le Maire propose de valider ce devis

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Choisit l'entreprise « les jardins de marco » pour un montant de 159 322.00€HT
- Autorisa Monsieur le Maire à signer le devis et toutes pièces afférentes à ce dossier

Pour : 11

contre 0

Abstention : 0

Fourniture serviettes de table

Monsieur le Maire expose le coût des serviettes de table, les difficultés rencontrées et propose qu'une serviette soit facturée tous les ans aux parents ; le coût serait de 5€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Landes-le-Gaulois, à l'unanimité

- Valide la facturation d'une serviette de table de 5€
- Précise que cet achat est soumis à l'accès de la cantine
- Le coût de la serviette sera mis sur la facture du mois de septembre

Le Maire Éric PESCHARD

Publié le :
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le :
Landes le Gaulois le :

